



Amiens, le 14 février 2012

MINISTÈRE DE
L'ÉDUCATION NATIONALE,
DE LA JEUNESSE
ET DE LA VIE ASSOCIATIVE

MINISTÈRE DE
L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE

Mesdames,

Rectorat

Division des
Personnels
Enseignants

Dossier suivi par
Martine ALLHEILY
Chef de bureau DPE3

Mél
ce.dpe3@ac-amiens.fr

Tél. 03 22 82 38 85

20, boulevard
d'Alsace-Lorraine
80063 Amiens
cedex 9

Horaires d'ouverture :
8h00 à 18h00,
du lundi au vendredi

J'ai bien reçu votre courrier en date du 27 janvier 2012, par lequel vous appelez mon attention sur les difficultés de remplacement de Madame Fatiha RHERMANE, professeur contractuel d'anglais affectée sur deux établissements, 3 heures d'enseignement au collège Jean Jacques Rousseau de CREIL et 14 heures d'enseignement au lycée Jean Rostand de CHANTILLY, absente pour raison de santé à compter du 26 septembre 2011.

Je tiens à souligner que je regrette au plus haut point cette situation.

Je puis cependant vous assurer que, garants de la continuité du service public d'éducation, mes services mettent tout en œuvre pour répondre aux demandes de remplacement des chefs d'établissement, mais ils peuvent être confrontés à des difficultés ponctuelles de mobilisation des titulaires remplaçants ou de recrutement d'enseignants non titulaires.

En ce qui concerne la situation que vous me signalez, il n'a pas pu effectivement être procédé à la nomination immédiate d'un professeur, l'ensemble des titulaires sur la zone de remplacement étant mobilisé sur d'autres suppléances.

Des annonces ont été passées auprès des pôles emplois afin de recruter des agents non titulaires dans cette discipline.

Les différents candidats pressentis n'ont malheureusement pas rejoint les établissements, soit pour des raisons d'incompatibilité des emplois du temps, soit à cause de l'éloignement géographique.

Les différentes démarches entreprises par mes services ont finalement abouti au recrutement de Madame METEYER, professeur contractuel d'anglais, à compter du 12 décembre 2011. Malheureusement, l'intéressée exerçant une activité complémentaire dans un établissement à BEAUVAIS, n'a pu accepter qu'un service d'enseignement à hauteur de 8h50 au lycée de CHANTILLY.

Enfin s'agissant du collège Jean-Jacques ROUSSEAU, Mademoiselle Nadia BENYOUNES a été recrutée à compter du 6 février 2012.

S'agissant des heures de cours non assurées, un plan de récupération pourra être mis en place par le chef d'établissement, dans toute la mesure du possible et dans l'intérêt prioritaire des élèves sachant que Mademoiselle BENYOUNES a été affectée pour 4 heures.

Je vous prie d'agréer, Mesdames, l'expression de ma considération distinguée.

2/2

Pour le Recteur et par délégation,
Le Secrétaire Général de l'Académie



Patrick GUIDET

Les représentants des parents d'élèves
du collège Jean Jacques Rousseau de CREIL
Correspondantes : Madame FOURNIER – Madame LAMNBRE
Rue du Valois
60100 CREIL